



# Gestion - Formation accélérée

Comptabilité - Assurances | Entrepreneuriat - Management | Vente - Marketing

Chef d'entreprise

**Durée**

3 - 4 mois

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Vous souhaitez lancer votre propre affaire comme indépendant ou indépendante mais il vous manque le fameux Certificat de Gestion ? Pas de panique, nous avons une formation accélérée qui vous permettra de décrocher le précieux sésame rien que pour vous !

La formation accélérée en Gestion organisée par l'IFAPME permet à toute personne désireuse de devenir indépendante ou de créer son activité, d'obtenir rapidement **de connaissances de gestion de base.**

Toute personne désireuse d'exercer une activité commerciale ou artisanale en Belgique doit **prouver des capacités entrepreneuriales**, c'est-à-dire des connaissances de gestion de base.

Comment ?

Soit via une pratique professionnelle suffisante

Soit via un diplôme ou un titre reconnu ([conditions \(https://www.ucm.be/Starter-et-independant/Pages-libres/Acces-a-la-profession\)](https://www.ucm.be/Starter-et-independant/Pages-libres/Acces-a-la-profession)).

Le Certificat de Connaissances de Gestion de base délivré par l'IFAPME est un des titres reconnus. L'IFAPME vous permet de l'obtenir en 3 ou 4 mois en suivant la Fo



Accélérée en Gestion (FAG).

La formation accélérée en gestion est une formation concrète et utile qui met l'accent sur les connaissances immédiatement opérationnelles. Elle vous permet d'acquies rapidement les compétences pour 'monter votre boîte'.

Tous les cours sont assurés par des professionnels en activité qui maîtrisent parfaitement les matières abordées. Les formateurs sont eux-mêmes chefs d'entreprise, spécialisés, comptables et/ou experts comptables, avocats, juristes...

Vous souhaitez créer votre entreprise ?

Découvrez notre offre de formation "Je monte ma boîte" (<https://www.ifapme.be/jemontemaboite>)



**Débouché(s) métier(s)**

Devenir Indépendant / Indépendante

**Point(s) fort(s)**

Formation courte Formation dispensée par des professionnels en activité

**Finalité**

Certificat de Connaissances de Gestion de base Exercer une activité commerciale ou artisanale Apprendre la gestion entrepreneuriale



## Conditions d'accès

Vous devez avoir 18 ans avant le début de la formation et être titulaire :

Soit d'un certificat d'apprentissage (délivré par l'IFAPME)

Soit d'une attestation de réussite de la partie de l'examen de fin d'apprentissage portant sur les connaissances générales

Soit d'un Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou d'un Certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique (CE2D)

Soit du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification

Dans les autres cas, il est possible de constituer un dossier d'admission (CV + lettre de motivation + attestation du niveau scolaire atteint).



## Programme

130 heures de cours réparties sur 3 à 4 mois.

### **Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales**

Les motivations, qualités, attitudes... Plan d'entreprise et étude de faisabilité.

### **Droit : création d'entreprise**

Statut social, démarches administratives, aides à la création,...

### **Aspects comptables**

Utilité de la comptabilité comme outil de gestion, les rubriques d'un bilan et d'un compte de résultat simple, les principaux documents commerciaux et de paiement d'affaire, le cash-flow, les dispositions légales relatives à la comptabilité des PME, le mécanisme de la TVA.

### **Aspects financiers**

La gestion des frais et la rentabilité, le tableau de bord de gestion, le seuil de rentabilité, le budget prévisionnel des recettes et des dépenses d'investissements et de financement, le plan financier, la fixation d'un prix de vente et d'un prix de revient et l'analyse des coûts.

### **Aspects fiscaux**

Principes fiscaux, estimation de l'impôt, bénéfice fiscal,...

### **Stratégie et gestion commerciales**

Gestion des fournisseurs et clients, étude de marché, stratégie commerciale, concurrence, gestion des stocks,...

### **Droit : législation**

Droits et obligations des commerçants, protection du consommateur, accords commerciaux, loi sur les faillites,...

### **Droit : gestion verte**

Principales dispositions en matière d'aménagement du territoire, des prescriptions urbanistiques communales, d'implantation commerciale, ... Réglementation européenne de l'environnement, ...

**Chaque matière de cours fait l'objet d'une évaluation par un examen.** Une fréquentation des 2/3 des heures de cours est exigée pour obtenir son certificat de connaissances de base (après réussite des examens).



## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.





## Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

[fce.verviers@centrefapme.be](mailto:fce.verviers@centrefapme.be)

### Conditions d' inscription

#### Au Centre/lieu de formation

Le paiement du minerval par carte (Bancontact, Visa, Mastercard) est obligatoire à l'inscription. Munissez-vous aussi de la copie éventuelle de vos diplômes et d'une attestation d'inscription au FOREM, et de votre carte d'identité.

#### Dispenses partielles

Dispense complète ou dispense de certaines matières en gestion, sur base de diplômes et de certifications antérieures. Toute demande de dispense doit être introduite avant le 15 octobre de l'année d'inscription sur le formulaire ad hoc, conformément au règlement d'ordre intérieur du centre de formation et au règlement de l'IFAPME.

#### Bon à savoir

Si vous souhaitez plus d'informations, nos conseillers peuvent vous aider.

